

A.S.P. TECHNOLOGIES
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 1 045 000 euros
Siège social : "Le Vigneau"
37370 SAINT PATERNE RACAN
411 816 176 RCS TOURS



2007 01785

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

GENERALE MIXTE DU 6 MARS 2007

L'an deux mille sept, et le six mars, à dix heures trente, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Le Cabinet **BDO MARQUE ET GENDROT**, représentée par Monsieur **FERY Jean Philippe**, Commissaire aux comptes, est *présent*...

Monsieur BROSSARD Serge préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

M. Julien Brossard.....et *M. François Brossard* les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

M. David Bernu.....assure le secrétariat de la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent*54.959*.....actions, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie et le récépissé postal d'avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 30 septembre 2006 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2006 ;
- le rapport général du Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

En matière ordinaire annuelle

-/.....
- Affectation du résultat ;
-/.....

En matière extraordinaire

-/.....
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration. Puis il fait donner lecture du rapport du Commissaire aux comptes,

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

EN MATIERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

...../.....

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 90 815 euros à l'apurement partiel du report à nouveau débiteur qui se trouve ainsi ramené de - 744 440 euros à - 653 625 euros

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social et qu'en conséquence il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

1) Les sommes distribuées après le 01 janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2005	-	-	-

2) Les sommes distribuées à titre de dividendes avant le 01 janvier 2005 et bénéficiant de l'avoir fiscal se sont élevées à :

Exercice clos le	Dividende distribué	Avoir fiscal*	Revenu réel*
30 septembre 2004	-	-	-
30 septembre 2003	66 000 euros	33 000 euros	99 000 euros

* Nonobstant la suppression de l'obligation de mentionner les montants de l'avoir fiscal et des revenus réels, la présentation de ce tableau comporte ces deux colonnes pour une meilleure lisibilité des dividendes versés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

...../.....

Chacune desdites conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'actionnaire intéressé, a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

EN MATIERE EXTRAORDINAIRE

QUATRIÈME RESOLUTION

...../.....

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
BROSSARD Serge

Le Secrétaire
M

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Les Scrutateurs